



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 60504

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la possibilité de prévoir au collège et au lycée des cours d'orientation afin de faire découvrir aux élèves un panel des métiers existants, les secteurs professionnels d'avenir et leur apprendre à rédiger un *curriculum vitae* et une lettre de motivation. Il le prie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'orientation et la préparation de l'insertion professionnelle sont une des priorités du ministère de l'éducation nationale. Elles sont au coeur des mesures mises en oeuvre depuis quelques années avec la généralisation du parcours de découverte des métiers et des formations à la rentrée 2009, la rénovation de la voie professionnelle (BO spécial n° 2 du 19 février 2009) et la réforme du lycée qui sera mise en oeuvre à la rentrée 2010 (BO spécial n° 1 du 4 février 2010). Le parcours de découverte des métiers et des formations concerne tous les élèves de la cinquième aux classes terminales de lycées. Il s'agit de permettre à l'élève tout au long de sa scolarité d'élargir sa connaissance des secteurs d'activités et des formations au travers de diverses activités : visites d'entreprises, rencontres de professionnels, forums, salons, stages, etc. La découverte de secteurs professionnels permet aux élèves d'élargir leur horizon professionnel pour faire leur choix en connaissance de cause. Afin de développer l'approche du monde professionnel, les actions de partenariat sont renforcées. En classe de troisième, chaque élève effectue une séquence d'observation en milieu professionnel. Depuis la rentrée 2009, une banque de stages se met en place dans chaque académie pour permettre à tous les élèves d'avoir accès plus facilement aux stages. Elle s'adresse aux collégiens de troisième, aux lycéens et aux étudiants de sections de techniciens supérieurs. Certaines banques académiques de stages ont intégré dans leur site des éléments de base pour l'élaboration d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation. Au lycée, l'introduction, de la seconde à la terminale, d'un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires est une mesure forte de la réforme. Il s'agit d'un temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'élève qui s'organise autour de trois activités principales : le soutien, l'approfondissement et l'aide à l'orientation. Le tutorat est proposé à chaque élève volontaire pour lui donner la possibilité d'être conseillé et guidé par un tuteur dans son parcours de formation et d'orientation, tout au long de sa scolarité au lycée. Il s'articule avec les dispositifs déjà existants : le parcours de découverte des métiers et des formations, les entretiens personnalisés d'orientation, le passeport orientation formation, les stages de remise à niveau et les stages passerelles. Chaque tuteur suit un petit groupe d'élèves de la classe de seconde à la terminale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60504

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9616

Réponse publiée le : 4 mai 2010, page 5028